

Pourquoi ne faut-il pas détruire les haies entre le 15 mars et le 31 juillet ?

Les haies sont un véritable écosystème en soi. Elles représentent un intermédiaire entre les milieux ouverts et arborés, et en tant que tel jouent un rôle fondamental (effet « lisière »). Pour la faune, les haies sont utiles toute l'année.

Au printemps et en été, elles accueillent les nids de nombreuses **espèces d'oiseaux** :

- des espèces typiques des haies (qui ne nichent nulle part ailleurs) :
 - la PGE : PNA/PRA
 - la fauvette grisette
 - le tarier pâtre : en déclin
 - l'accenteur mouchet
 - la linotte mélodieuse : en déclin
 - le troglodyte mignon (si vieillissant)
- des espèces qui y nichent également (sinon aussi dans les arbres) :
 - le bruant jaune : en déclin
 - les merles
 - les bruants proyer et zizi : en déclin
 - les chardonnerets (en déclin car capturés)
 - les verdiers
 - les fauvettes à tête noire
 - l'alouette lulu : en déclin
 - les rossignols
 - etc (il y en a d'autres...)

Ces espèces nichent à différents strates : basse ou haute

Les essences d'arbustes sont importantes : espèces sauvages et locales ! La présence d'épine (prunellier, ronces) les protège des prédateurs.

Leurs fleurs attirent d'innombrables insectes : il est désormais établi que le pollen/nectar provient autant des fleurs arbustives qu'herbacées. Les haies fleuries sont donc plus productrices de nectar que les prairies. Notons que la pollinisation se fait par les abeilles domestiques bien connues, mais qu'il existe 355 sp d'abeilles sauvages en Alsace (969 en France) qui jouent un rôle considérable dans la pollinisation, en occupant une niche écologique différente (les abeilles domestiques quittent la ruche au-delà de 10°C, tandis que que d'autres espèces peuvent partir à la recherche de pollen dès 4°C). Sans parler des innombrables autres insectes qui peuplent les haies (papillons de nuit = également acteurs de la pollinisation), coléoptères, orthoptères...).

La présence de ces insectes représente un apport de nourriture pour les oiseaux cités, dont la majorité sont insectivores et même les granivores nourrissent leur nichées d'insectes, beaucoup plus riches en protéines.

Les haies servent aussi de sites de reproduction pour **les mammifères** : hérissons, lérot, loir, fouine, blaireau (talus) et surtout de corridor abrité : crapauds, grenouilles, lézards, renards préfèrent longer les haies que s'exposer en terrain ouverts.

Notons que les herbes hautes qui bordent les haies ont un effet aussi important que les haies elles-mêmes, puisqu'elles représentent à leur tour un stade intermédiaire et ont un effet lisière.

Les haies sont aussi cruciales pour les oiseaux en-dehors de la période de reproduction ; en leur offrant des fruits et des baies parfois au cœur de l'hiver, elles permettent aux espèces hivernantes, qui adoptent toutes un régime granivores/frugivores (les espèces insectivores strictes sont contraintes de migrer), de se nourrir, et aux espèces migratrices de trouver une manne énergétique pour poursuivre leur voyage.

- Espèces hivernantes : merle, grives (litorne et mauvis), bruant jaune, accenteur mouchet, mésanges, pinson des arbres, pinsons du nord, troglodyte, Tarin des aulnes, Grosbecs cassenois, verdiers
- Espèces migratrices : fauvettes à tête noire, grissette et des jardins, pouillot véloce, Bruant des roseaux, Tarier pâle, Pie-grièche écorcheur, rossignol

Les ourlets d'herbes interviennent là aussi, apportant beaucoup de graines (poacées – ex-graminées).

Au-delà de leur intérêt pour la faune, les haies empêchent l'érosion des sols et les coulées de boues, servent de brise-vent, offrent des micro-climats humides, servent de limites de parcelles. Et surtout, elles sont belles !

Espèces de haies naturelles en Alsace :

Prunellier, prunier, sureau, aubépine, églantine, viorne, sorbier, épine-vinette, cornouiller, fusain, et, souvent méconnu et malaimé : le lierre et les ronces. Toxiques pour nous, ces baies sont comestibles pour les oiseaux.

Les haies arboricoles, de type tuya, n'ont aucun intérêt et sont un désert biologique.



**Agir pour
la biodiversité**

Contact :
Cathy Zell, chargée de communication
07 54 35 39 57
03 88 22 07 35

Strasbourg, le 13 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

A compter du 15 mars, cessons d'intervenir sur nos haies !

La valeur écologique des haies n'est plus à démontrer : véritable écosystème en soi, elles jouent un rôle majeur en termes de biodiversité, entre autres. Elles permettent ainsi à de très nombreuses espèces animales d'abriter leurs nids, de fournir une nourriture abondante et d'offrir un refuge contre les prédateurs. A la veille du printemps, l'heure n'est plus à la taille des haies, mais bien à leur préservation !

La tentation est forte, lorsque les beaux jours reviennent, de sortir dans son jardin et de « faire propre ». Mais cette pratique courante est davantage synonyme de « destruction », puisque oiseaux et petits mammifères ont déjà repéré depuis longtemps les sites où ils élèveront leurs petits, voire ont déjà construit leurs nids. Donc à partir d'aujourd'hui, laissez s'épanouir vos haies et décalez vos travaux à l'automne !

Il en va de même pour les haies de nos campagnes : les enjeux de biodiversité sont tels qu'un arrêté préfectoral définit même une période de non-intervention. Du 15 mars au 31 juillet, tous travaux d'entretien, d'arrachage, d'élagage doivent être suspendus, afin de permettre à la faune sauvage de mener à bien sa saison de reproduction.

Les haies ont fait l'objet, durant de très nombreuses années, notamment à compter des phases importantes de remembrement, d'une destruction complète. D'où ces immenses parcelles où, à perte de vue, pas un arbre ou arbuste ne ponctue le paysage.

A l'heure où leur rôle fondamental est enfin compris, de nombreuses communes et élus s'engagent heureusement depuis quelques années en faveur de la replantation des haies, et, plus globalement, de la recréation d'un maillage écologique fonctionnel. Le programme régional « Trame Verte et Bleue » vise ainsi à lutter contre la perte de la biodiversité et de ses habitats associés. La LPO Alsace en est un acteur majeur.

Soyons vigilants et concernés : respectons la nature (et la loi) !

La LPO Alsace rappelle qu'il est interdit :

- **d'entretenir, de couper et de détruire les haies, entre le 15 mars et le 31 juillet, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin - Arrêté préfectoral du 15 mars 2002.**
- **d'incinérer les végétaux sur pied et des chaumes, en quelque lieu que ce soit, toute l'année dans le Haut-Rhin et entre le 1^{er} janvier et le 15 mai dans les Bas-Rhin (sous condition le reste de l'année) - Arrêtés préfectoraux du 15/3 2002 et du 7/5 2012)**